

Fortifications et organisation défensive à Laon au temps de Charles VI

«... la retenue de leur fortification de nostre dicte cité et ville qui est sur les marches de Haynault et sur les extremitez de nostre royaume, et laquelle est de tres grant circuité et ambité de murs et de tres grans sumptueuses retenues pour le hault lieu et montaigne ou elle est assise...»¹. Ainsi est qualifiée la ville de Laon dans une commission de Charles VI qui constraint ses habitants à régler la taille. Le roi rappelle que la ville bénéficie d'une position à la fois avantageuse sur la «montaigne ou elle est assise» et stratégique dans le nord du royaume, «sur les marches de Haynault». Cet éperon défensif est conforté par une muraille ceinturant la ville sur une majeure partie du plateau.

L'étude de la ville de Laon au tournant des XIV^e et XV^e siècles, sous le règne de Charles VI, illustre la défense d'une ville au Moyen Âge, dans un contexte troublé. Si cette étude sous un seul règne peut sembler très réductrice par ses bornes chronologiques, deux raisons expliquent cependant ce choix : un motif historique et un motif «pratique» car lié aux sources dont nous disposons.

Tout d'abord le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, est profondément marqué par la guerre de Cent Ans et surtout par la guerre civile qui dès les premières années du XV^e siècle déchire le royaume de France entre Armagnacs et Bourguignons. Durant cette période marquée par le bruit des armes, le nord du royaume, et notamment la Picardie, connaît alors d'incessants passages de troupes anglaises, armagnacs et bourguignonnes, obligeant les villes à renforcer leur défense. Entre 1395 et 1415, le contexte national change radicalement, passant d'une période de trêve provisoire avec l'Angleterre à celle d'un royaume au bord de la ruine au lendemain d'Azincourt.

L'aspect pratique découle de la conservation du fonds d'archives de Laon assez bien représenté pour ce règne. Les livres de compte de la ville ont été peu conservés pour les XIV^e et XV^e siècles², mais la présence de nombreuses pièces comptables permet de pallier partiellement ces irrémédiables lacunes³. La variété des paiements éclaire le fonctionnement de la ville, son organisation et l'emploi de moyens matériels et humains pour sa défense. L'analyse de quelques autres

1. Arch. com. Laon, CC 636, extrait d'une commission royale du 6 février 1408 (nouv. style).

2. Deux livres de «recettes et dépenses» sont tenus pour un cycle de 3 ans. Entre 1380 et 1422, sur les 28 livres qui auraient dû nous parvenir, seuls 6 sont conservés aujourd'hui aux Archives départementales de l'Aisne (Arch. com. Laon, CC 3 à CC 8).

3. Ces quittances et acquêts sont conservés sous les références suivantes : Arch. com. Laon, CC 296 à 396. Au nombre de 2500 environ, elles présentent de nombreux aspects de la vie communale pour la période 1389-1418.

documents des archives communales de Laon, agrémentés des chroniques de l'époque, fournit d'utiles précisions quant au contexte militaire et à l'organisation de la défense de Laon autour de sa muraille.

Le règne troublé de Charles VI

La guerre de Cent Ans et le conflit burgondo-armagnac

Si le règne de Charles VI a débuté sous de bons auspices en 1380, il voit deux décennies plus tard la guerre reprendre de plus belle et surtout le pays se déchirer autour du roi qui a sombré dans la folie dès 1392. Ses rares moments de lucidité ne lui permettent pas de tenir fermement le gouvernement du royaume. Rapidement, son frère Louis duc d'Orléans et son oncle Philippe le Hardi duc de Bourgogne se disputent le contrôle de la personne du roi et la prédominance au conseil royal, siège réel du pouvoir. Le conflit entre les «princes des fleurs de lys» prend une tournure plus dramatique lorsque Jean sans Peur qui a succédé à son père Philippe le Hardi en 1404 fait assassiner son rival Louis d'Orléans le 23 novembre 1407. Désormais, les deux camps irréconciliables, armagnac et bourguignon, s'opposent et divisent le royaume, des points de tension surgissant fréquemment dans des régions sous influences partagées. Un état de guerre permanente s'y installe, notamment dans le Laonnois. Enfin, profitant de cet état de déliquescence, l'Angleterre des rois Henri IV et Henri V s'immisce dans la guerre civile dès les années 1410 et entame la conquête du royaume. Or, le contexte de la Picardie et particulièrement du Laonnois est indissociablement lié à celui du nord du royaume⁴.

Alors que les possessions flamandes et artésiennes de Philippe le Hardi entourent une partie de cette région, le duc d'Orléans tente de contrecarrer cette influence grandissante en s'implantant dans le sud et le centre de l'actuel département de l'Aisne⁵. Il y acquiert plusieurs seigneuries non loin de Laon dès les années 1390: «cette région militaire de l'est voyait se former, grâce au duc d'Orléans, tout un système de défense, par des forteresses entretenues soigneusement avec La Fère, Coucy, Oulchy en première ligne, Pierrefonds, Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon, Neuilly-Saint-Front et Château-Thierry en seconde ligne»⁶.

4. Sur la guerre de Cent ans et le conflit entre Armagnacs et Bourguignons, consulter Françoise Autrand, Charles VI, Paris, Fayard, 1986 et Bertrand Schnerb, *Les Armagnacs et les Bourguignons, la maudite guerre*, Paris, Perrin, 1988.

5. L'évocation du département de l'Aisne dans cette étude ne doit pas apparaître ici comme un anachronisme. Elle sert à démontrer qu'une aire géographique assez circonscrite oscille et se partage entre diverses influences.

6. Eugène Jarry: *La vie politique de Louis de France duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris-Orléans 1889, p. 312.

Voir Jean Mesqui, «La fortification dans le Valois du XI^e au XV^e siècle et le rôle de Louis d'Orléans», *Bulletin monumental*, t. 135, 1977, p. 109-149.

Ensuite, la Picardie fournit de nombreux contingents pour les armées françaises dès le XIV^e siècle. Le roi et les princes y recrutent des contingents militaires, notamment d'archers qui jouissent d'une bonne réputation. La guerre civile n'a donc aucune difficulté à s'implanter dans cette région carrefour, d'autant que de nombreux membres de l'hôtel d'Orléans, capitaines et conseillers, sont originaires ou possessionnés dans l'Aisne.

Parmi les capitaines orléanais, nous remarquons Robert d'Aisne et Thomas de Lerzy, originaire de la Thiérache. Le premier est capitaine du château de Coucy⁷. Le second, seigneur de Lerzy devient bailli de Vermandois en 1414, mais capturé par les bourguignons en 1417, il est décapité à Laon⁸. Citons également Jean de Montaigu, grand maître de l'hôtel du roi et vidame de Laonnois. Robert de Bar, comte de Marle et de Soissons, fréquente également la clientèle orléanaise.

Côté bourguignon, certains chevaliers ont également des « attaches » dans la région. Ferry de Hangest est bailli de Vermandois depuis 1400. Il échange son office avec le bailli d'Amiens Jean de Bains en 1407 ou 1408. Ce dernier reste bailli de Vermandois jusqu'à son remplacement le 26 février 1414 par Pierre de Beauvoir. Thomas de Lamban, autre bailli de Vermandois en 1418 est seigneur de Perthes et de Semeuse dans l'actuel département des Ardennes. Jean de Clamecy, chevalier et seigneur de Prouvais est un ardent chevalier bourguignon et le Laonnois Enguerrand dit Riffart du Castel est très certainement l'écuyer attesté dans le contingent de Jacques de Heilly, conseiller de Jean sans Peur en 1405 à Paris⁹. Ces chevaliers et écuyers ont bien souvent combattu en Picardie, traversant le Laonnois qui connaît de fréquents passages de troupes.

Laon dans la tourmente des événements militaires

Une grande concentration de soldats et le passage de troupes, parmi lesquelles s'observent des actes d'indiscipline, provoquent la peur dans les populations. Cette circulation et plus encore l'hébergement des militaires occasionnent des frais et donc des troubles à l'ordre public : pillages, vols, exactions... Le comportement des armées n'est pas toujours très éloigné de ceux des Grandes Compagnies au XIV^e siècle et des bandes d'Écorcheurs au temps de Charles VII. La guerre engendre insécurité, ralentissement du commerce et ravages des cultures, les soldats n'hésitant pas à « vivre sur le pays » comme le rappelle une lettre de

7. Arch. dép. Aisne, G 76. Il est également désigné comme « gouverneur de la terre de Coucy » en 1408.

8. Sur Thomas de Lerzy, voir Alain Demurger, « Baillis et sénéchaux dans le royaume de France de 1400 à 1418 », *Francia*, t. VI, 1978, p. 269.

9. Sur Ferry de Hangest et Thomas de Lamban, cf. Alain Demurger, *art. cit.* p. 261-262 et 268. Sur Jean de Clamecy, voir Maxime de Sars, *Le Laonnois féodal*, tome I, p. 294. Mention de Riffart du Castel in Arch. dép. Côte d'Or, B 11738, pièces n° 1 et 5: montres de la compagnie de Jacques de Heilly, chevalier banneret en août et en octobre 1405 à Paris au service du duc de Bourgogne Jean sans Peur.

Charles VI adressée au bailli de Vermandois, au prévôt de Laon et à l'archevêque de Reims :

« Pour les grans plaintes que nous avons eues et avons continuallement de jour en jour des grans excés et dommages irreparables que ont fait et font chascun jour a nos subgiez en pluiseurs parties de nostre royaume et especialement es mettes (*limites*) de vos dioceze, bailliage et prevosté pluiseurs gens d'armes et autres estans a leur compaignie de diverses nacions tant archiez, arbalestriés comme autres pillars qui se dient les uns avoir lettres de nous dont il n'est riens, les autres se dient a nostre tres chier et tres amé frere le duc d'Orliens, et les autres a nostre tres chier et tres amé coussin le duc de Bourgongne et a autres signeurs et cappitaines qui sejournent et vivent sur nostre peuple et mettent a raençon en prenant et robant argent, chevaux, bestail, robes et autres biens quelzconques qu'ilz pevent trouver sans riens espargnier et sans paier denier de chose que ilz prengnent et font plusieurs autres griefs, oppressions et dommages a nos subgiez dont les pluiseurs delaissent et ont desja delaissié le pais et s'en sont aler querir leur vie par povreté, lesquelles choses nous ne voulons estre souffertes en aucune maniere, ne demourer impugnies. »¹⁰

La ville n'hésite pas à demander au roi ou aux princes l'approvisionnement ou l'évacuation des soldats. C'est le cas en 1407, lorsque Jean sans Peur envoie une armée de secours pour soutenir son frère Antoine duc de Brabant contre le duc de Gueldre. Les troupes convergent sur La Capelle, lieu prévu de leur jonction¹¹, et traversent donc la région de Laon. La ville, effrayée par ces mouvements de troupe, envoie Colart Poulet, sergent du roi en la prévôté de Laon, à Paris « pour porter a monseigneur de Bourgoingne certaines lettres closes que monseigneur le bailli de Vermandois lui enveroyt pour fere et mectre provision sur gens d'armes bourguignons et autres qui passoient et devoient passer entre la saint Remi et la Toussaints l'an IIII^C et VII (1407) derrain passé pour aler en Bresbant ou en Liege, si comme on disoit par le pais de Laonnois, et qui gasstoient et pilloient le pais et aussi pour impetrer un mandement du roy pour icelles gens d'armes faire partir »¹².

En réalité, plusieurs mandements successifs de Charles VI sont conservés et rappellent le triste sort du Laonnois en 1407. Dans l'un d'entre eux, le bailli de Vermandois et le prévôt de Laon sont tenus de s'entourer de nobles et de demander le départ des troupes ; si celles-ci n'obtempèrent pas, ils pourront user de la force armée¹³. Charles VI assure enfin les Laonnois de sa clémence en cas d'échauffourées :

10. Bibl. mun. Laon, pièce n° 107, vidimus d'une lettre de Charles VI datée du 21 avril 1407.

11. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1547, f° 215 r°. Les troupes bourguignonnes sont reçues à montre à La Capelle, entre le 4 octobre et le 1^{er} novembre 1407.

12. Arch. com. Laon, CC 379, quittance du 20 décembre 1407.

13. Bibl. mun. Laon, pièces n° 107, 108, 109 et 110.

«Et ou cas que ce ne ce faisant ilz se vouldroient mectre a defense ou rebeller et il en y avoit aucuns mors ou mutilez nous vouloons qu'il ne puist tourner a acun prejudice aux dessus diz nobles, ne a ceulx qui seroient en leur compaignie et qui ce auroient fait, mais voulons qu'ilz en soient et demeurent a tousjors quictes et leur pardonnons desmaintenant pour lors en tant que mestier seroit, et aussi ordonnons que se ilz avoient chevaux, harnoiz ou autres biens quelxconques qu'ilz soient emploiez et convertiz en deffrayant et au paiement de ceulx qui ainsi les auroient sub-juguez et emprisonnez.»¹⁴

Pendant le règne de Charles VI, la ville ne subit pas de sièges rigoureux, au contraire d'autres villes voisines comme Ham en 1411, Coucy¹⁵, Gercy et Ver-vins en 1412 et surtout Soissons en mai 1414. Pour éviter le sort effroyable subi par cette dernière, Laon doit se soumettre à Charles VI et aux Armagnacs qui mènent l'armée royale. Trois ans plus tôt, en 1411, la ville s'est résolue à ouvrir ses portes aux Bourguignons. Un accord avec une armée menaçante à proximité évite bien souvent un pillage en règle. En effet, les autorités de la ville en offrant ses clés ou en ouvrant ses portes obtiennent généralement en contrepartie que les soldats s'abstiennent de toute exaction.

Dans ce contexte de tension, la ville reste vigilante, tentant de savoir où se trouvent les armées et espérant qu'elles ne traversent pas le Laonnois. Pour prévenir ces passages et prendre d'éventuelles mesures de garde et de défense, la ville de Laon envoie certains messagers, appelés «messagiers de piet», s'informer des itinéraires de troupes dans la région. Les exemples sont de plus en plus nombreux au fur et à mesure que le conflit s'installe durablement. Ces messagers servent, sinon d'espions, du moins d'observateurs. En juillet 1406, Jehan Gorgesèche est envoyé au Val de Morsain «pour savoir quel chemin les Bourguignons tenoient» et reçoit en paiement la somme de 4 sous¹⁶. En 1410, Jehan Escaillon, autre messager de pied, reçoit la somme de 12 sous pour être allé «en grant haste vers Masieres sur Meuze pour savoir et encquerir quel chemin tourneroient une grant compaignie de gens d'armes jusques au nombre de III^M (3000) chevaux ou environ, lesquelx estoient devant la riviere de Meuze et ne lez laisseoit ont passé»¹⁷. Sa mission dure trois jours et demi.

L'année suivante, la guerre civile ayant officiellement débuté en juillet 1411 entre les enfants du duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, Jehan Le Huguelier et Aubelet Le Telier sont envoyés «a Noyon et oultre» le 21 septembre 1411 «pour savoir quel chemin l'ost de monseigneur de Bourgoynge et des

14. Bibl. mun. Laon, pièces n° 110.

15. Arch. com. Laon, CC 7, f° 76 v°. Le château de Coucy se rend le 11 février 1412 à Waléran de Luxembourg comte de Saint-Pol, connétable de France et conseiller de Jean sans Peur.

16. Arch. com. Laon, CC 6, f° 25 v°.

17. Arch. com. Laon, CC 382, quittance dudit Jehan Escaillon. Le mandement est conservé dans le registre CC 8, f° 10 v°.

Flamens tenroient »¹⁸. Ce voyage dure 8 jours, car les messagers ont pris soin de suivre à distance les armées en espérant qu’elles s’écarteraient de la route menant à Laon, ce qui est le cas puisqu’elles prennent et pillent Ham à la fin du mois de septembre.

Au même moment, Pierre Daignis est envoyé «en l’ost de monseigneur de Bourgoingne par l’ordonnance du conseil et des gouverneurs de ladite ville a Roye et ou pais d’environ pour savoir quelle part l’ost des Flamens et autres gens tourneroient»¹⁹. Il est accompagné par Jehan Roguin et Jehan Flory, deux personnages qui participent au siège de Coucy en 1411-1412 lorsque la ville de Laon envoie quelques hommes à Waléran de Luxembourg pour hâter la prise du château²⁰. Pierre Daignis est un habitué des missions d’ambassade et fréquemment envoyé à Paris y négocier des baisses d’impôts.

Ces diverses mentions prouvent qu’au début du XV^e siècle la région est continuellement traversée par les troupes et menacée, ce qui oblige la ville à rester sur un qui-vive permanent.

Inversement, Laon reçoit également des messagers des princes, bien souvent pour obtenir de la ville sa neutralité, au mieux son adhésion. Ainsi, à quelques jours d’intervalle, Laon accueille «un heraut nommé Flamble qui apporta a Laon devers les bourgois, manans et habitans d’icelle ville lettres de par messeigneurs les contes d’Alençon et de Vertus» puis «Andrieu Le Gay, chevaucheur de monseigneur de Bourgoingne qui apporta lettres de par mon dit seigneur le duc aux bourgois et habitans d’icelle ville»²¹. La ville ne s’oppose pas à leur entrée. Certainement pour s’éviter la colère des princes.

Le roi n’est pas en reste et envoie également des messagers à Laon, tel Jacquemart Broingnart, qui s’y rend le 20 octobre 1411 et apporte des lettres aux habitants «pour aller en armes par maniere d’arriere ban».

L’année 1414, reflet de la faiblesse militaire laonnaise ?

Les sources archivistiques laonoises ne précisent pas si Laon penche à un moment donné du côté armagnac ou du côté bourguignon. Remarquons que la ville a dû sans doute accepter alternativement la présence de soldats des deux partis. En 1411, elle consent à accueillir les troupes de Jean sans Peur, en 1414 elle s’ouvre aux Armagnacs, puis à nouveau aux Bourguignons en 1418. Plutôt que d’opter pour un parti, les autorités locales privilégièrent l’intérêt de leur ville et adoptent une prudente neutralité afin de ne s’aliéner personne. Lorsqu’elle ouvre ses portes à l’un des deux partis, puis en 1420 aux Anglais, alliés des Bourguignons, elle n’a guère le choix.

Cette volonté de ne pas s’attirer le mécontentement d’un parti s’affirme encore dans les premières années du règne de Charles VII (1422-1461). La comp-

18. Arch. com. Laon, CC 8 f° 31 v° et CC 385, quittance du 26 janvier 1412.

19. Arch. com. Laon, CC 8, f° 32 r°-v°.

20. Arch. com. Laon, CC 7, f° 76 v°.

21. Arch. com. Laon, CC 7, f° 78 r°-v°.

tabilité indique clairement que la ville de Laon fait de nombreux dons au capitaine bourguignon Jean de Luxembourg dans les années 1420, époque où le nord du royaume est sous contrôle anglo-bourguignon. Mais peu après le sacre de Charles VII à Reims en 1429, les troupes royales reprennent plusieurs places en Picardie et Laon renvoie sa garnison anglaise pour accueillir les partisans du roi. C'est ainsi qu'apparaît dans la rubrique des «dons» des archives comptables de Laon le nom d'Arnaud Guilhem seigneur de Barbazan, armagnac de la première heure et capitaine de Charles VII, celui de Jean de Luxembourg n'étant dès lors plus guère cité. En 1431, la ville, qui a levé un emprunt pour assurer son approvisionnement en blé, doit, sur ordre du conseil royal, en extraire 1000 livres en faveur de Barbazan qui tente de récupérer deux forteresses du Laonnois. On constate déjà que face aux belligérants, la puissance militaire de la ville est très relative²².

L'année 1414 est à ce titre révélatrice de l'attention portée par la ville aux événements extérieurs qui se rapprochent de ses murs. Au début de cette année, les Armagnacs qui se sont emparés du pouvoir à Paris dès l'été précédent décident de châtier le duc de Bourgogne et de reprendre les forteresses et villes qu'il détient en Picardie et en Artois.

Par conséquent, Laon accroît le guet de nuit. Ainsi, Jehan Luquet, archer demeurant à Vaux, reçoit 4 livres en guise de salaire pour lui et «trois autres compagnons archiers qui ont veillé et fait gueit chascune nuit autour et par dehors les murs de la ville de Laon par l'espace de deux mois ou environ depuis la Chandeleur derrain passé par ordenance du conseil pour doubte et faire escoute pour les menaces des gens d'armes qui estoient a Soissons»²³.

La ville fait également appel à des arbalétriers comme le signale une autre quittance de 1414: Guillaume Le Fevre, domicilié à Mons-en-Laonnois, Jehan de Gravécourt dit Maistre d'Ostel, Jehan Denisart et Jehan Chacresot, tous quatre arbalétriers, reconnaissent avoir «servi et veillié XLI (41) journeez et nuitiez par le temps de l'effroit qui fut en Quaresme derrain passé»²⁴. Les termes de «doubte» et «effroit» traduisent bien l'état de crainte vécu par la ville qui accroît son stock d'armes : un habitant d'Anisy, Jacquemart Loche reçoit ainsi 4 livres pour l'empennage de mille traits d'arbalètes²⁵. Au début de février 1414, on remarque encore l'apparition dans les sources d'un canonnier recruté par la ville²⁶.

Enfin, des travaux sont exécutés sur la forteresse dès ce mois de février 1414 comme le montrent d'autres quittances : le voiturier Thomas Cochet touche 10 livres pour avoir amené divers matériaux «pour forbatre (*combler*) aucunes portes et ouvrer es tours, tournelles et autres lieux pour la fortification et deffence

22. Arch. com. Laon, CC 10, comptes de la ville de 1428-1431. Sur Arnaud-Guilhem de Barbazan, voir Bertrand Scherb, *Bulgnéville (1431), L'Etat bourguignon prend pied en Lorraine*, ECONOMICA, Paris 1993, p. 47-52.

23. Arch. com. Laon, CC 393, quittance du 26 juillet 1414.

24. Arch. com. Laon, CC 393, quittance du 11 octobre 1414.

25. Arch. com. Laon, CC 393, quittance du 20 mai 1414.

26. cf. *Infra*.

d’icelle ville depuis la Chandeleur derrain passé»²⁷. Pour la même raison, les carriers Andrieu Petit-Olier et Gerard Baissant reçoivent 114 sous parisis. Ces divers documents montrent une forte activité et une certaine effervescence, bien que les travaux sur la muraille commencent en février, période froide et peu propice.

Mais toutes ces mesures s’avèrent nécessaires puisque sur le chemin de l’armée royale se dresse la ville de Soissons qui résiste sous les ordres de l’écuyer Enguerrand de Bouronville²⁸. Le siège de cette cité en mai 1414 a eu un retentissement assez considérable dans les esprits de l’époque, car après sa chute, la terrible répression infligée aux habitants effraie les villes voisines. Ne voulant pas subir un tel traitement, Laon ouvre ses portes à l’armée royale menée par les princes armagnacs dès le 30 mai²⁹. C’est dans cette ville que Charles VI reçoit le serment de Philippe comte de Nevers et de Rethel, frère de Jean sans Peur, qu’il ne prendra pas les armes contre son souverain. Si les chroniques contemporaines relatent précisément ces événements, en revanche les archives restent assez discrètes. Seules deux pièces comptables font état du passage et du stationnement de l’armée royale au pied du plateau pendant une semaine.

Wyart Coustume est chargé d’enterrer des charognes et chevaux entre Semilly et la Porte Crahaut. Trois autres manouvriers reçoivent 72 sous «pour avoir enfoy en fosses enterré XX (20) chevaux entre Ardon et Laon et plusieurs autres caroingnes et bouailles tant es diz lieuz comme desoux les murs forrez et environ qu’illec avoient esté mis et mors ou temps que le roy nostre sire a esté a Laon»³⁰. Comme l’illustrent ces deux documents, le passage d’une armée provoque toujours un certain bouleversement dans la vie d’une cité et lui occasionne dépenses et contraintes. Mais en acceptant d’accueillir le roi, Laon préserve la sécurité de ses habitants et l’intégrité de ses murs.

La forteresse

Son tracé et ses éléments

1. La muraille

La forteresse de Laon est bien repérée au Moyen Âge, notamment grâce à l’étude qu’Alain Saint-Denis a consacré à Laon aux XII^e et XIII^e siècles. Cet auteur signale ainsi que la fortification devait compter environ trente-huit tours et dix-huit portes vers 1290³¹.

27. Arch. com. Laon, CC 394, quittances du 22 novembre 1414.

28. Sur Enguerrand de Bouronville et le siège de Soissons, cf. Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bouronville*, Presses Universitaires de la Sorbonne, Paris, 1997.

29. Françoise Autrand, *Charles VI*, Fayard, Paris, 1986, p. 509. Enguerrand de Monstrelet, *Chronique en deux livres avec pièces justificatives 1400-1444*, éd. Douët-d’Arcq, t. III, p. 12.

30. Arch. com. Laon, CC 394, quittances de juin 1414.

31. Alain Saint-Denis, *Apogée d’une cité, Laon et le Laonnois aux XII^e et XIII^e siècles*, PU Nancy, Nancy, 1994, p. 304-305.

Dans les documents, la forteresse est désignée par les termes de « fortifications », « murs », « murailles »... La ville de Laon a aujourd’hui conservé une grande partie de sa muraille. Depuis le Moyen Age, son tracé n’a guère évolué, et inclut les Champs Saint-Martin à l’ouest de l’abbaye éponyme. En revanche, l’abbaye bénédictine de Saint-Vincent établie à l’extrême occidentale du plateau est située hors les murs.

La muraille qui épouse en partie les contours du plateau constitue une barrière derrière laquelle les Laonnois se retranchent. Barrière architecturale mais aussi psychologique, elle sert également de retraite pour les habitants des villages alentours lorsque règne l’insécurité sur les routes et dans les environs. A l’intérieur, se trouvent divers « refuges » dont celui de l’abbaye Saint-Vincent de Laon, dit « Petit Saint-Vincent ». Cette muraille, épaulée de solides contreforts disposés à intervalles réguliers, est percée de plusieurs portes et poternes et comprend sur son tracé de nombreuses tours de formes diverses, rondes, carrées...

La pierre qui constitue le matériau principal de l’enceinte est extraite de plusieurs carrières, certaines situées à Laon. Les sources signalent les carrières « devers Saint Vincent » et « de Saint-Victor »³². Il est également fait mention de la carrière Saint-Martin dans le livre de compte de l’année 1358³³, mais on ne sait pas si cette carrière est encore exploitée au siècle suivant.

Les archives montrent aussi que les limites de la muraille n’étaient pas immuables. Un mémoire du capitaine de Laon Gilles Thorel à l’encontre de l’abbaye de Saint-Vincent semble confirmer ce fait et éclaire par ailleurs la situation de cet établissement bénédictin situé hors les murs³⁴. Ce mémoire relate le conflit de juridiction portant sur la garde de la porte Dame Ève : appartient-elle à la ville et est-elle alors du ressort du capitaine, ou au contraire doit-elle être gardée par des gens de l’abbaye ?

A une date inconnue, la porte Dame Ève, alors sur le tracé de la muraille, est jugée trop excentrée et « la ville de Laon estoit de trop grant garde »³⁵. En effet, la muraille répond à deux exigences : le nombre de personnes affectées à sa surveillance et le personnel chargé de son entretien. Les limites de l’enceinte à cet endroit sont donc réduites et ramenées à la hauteur de la porte Soibert, un pan de mur étant bâti pour relier cette dernière porte à la muraille ; la porte Dame Ève est ainsi repoussée hors les murs.

Ce mémoire non daté est certainement rédigé entre 1404, date d’arrivée de Gilles Thorel au poste de capitaine et 1411. Deux quittances font mention de ce conflit. Jehan de Grancourt dit Maistre d’Ostel reçoit ordre du capitaine de Laon

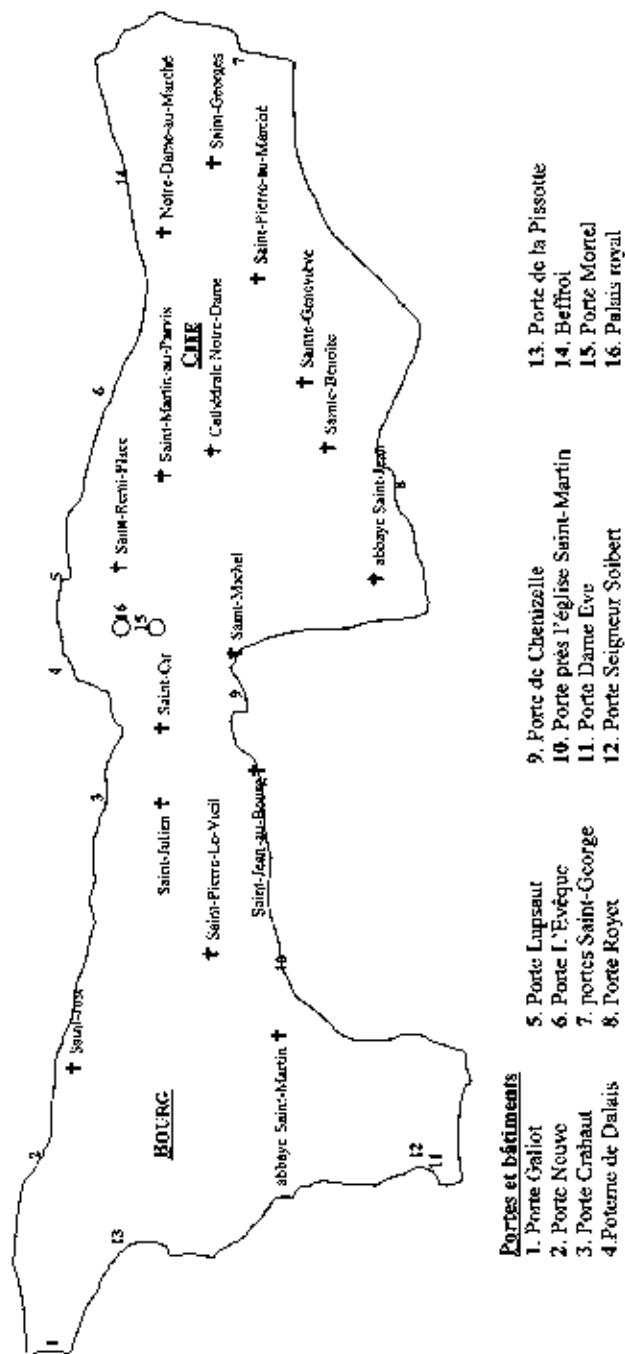
32. Arch. com. Laon, CC 8 f° 45 v°, CC 380 et 388.

33. Arch. com. Laon, CC 1, f° 35.

34. Ce document conservé sous la cote AA 12 et mentionné par Auguste Matton dans l’inventaire des archives communales de Laon antérieures à 1790 a malheureusement disparu durant la Seconde Guerre mondiale. Cependant, Auguste Matton avait présenté ce mémoire devant la Société Académique de Laon lors de la séance du 7 décembre 1854. Maigre consolation, une transcription (exhaustive?) est proposée dans le *Bulletin de la Société Académique de Laon* de l’année 1854, p. 22 à 30.

35. *Idem.*

**Façades, portes et paroisses de Laon
au début du XV^e siècle**



Gilles Thorel de garder la porte Dame Eve au mois d'octobre 1405 avec Jehan Cuignet l'Ainé, le Grand Aubellet de Saint-Marcel, Jehan Le Chat et Thiébaut de Semilly. Cette pièce semble confirmer le fait que la porte Dame Eve relève alors de la juridiction de la ville et non de celle de l'abbaye Saint-Vincent³⁶.

Un an plus tard, le 24 septembre 1406, Bernart Bouron, clerc demeurant à Laon, reçoit la somme de 10 sous parisis «pour avoir minué devant maistre Jehan Chevalier, a la requeste des diz gouverneurs un certain intendit contenant cinq fueilles de pappier faisant mencion de la maniere de l'accort de pluseurs debas et descors, tant pour le fait de la porte Dame Eve, comme autres meux ou esperez a mouvoir entre les dis gouverneurs d'une part et les religieux de Saint Vincent de Laon d'autre part»³⁷.

2. Les portes et poternes

Les portes de la ville permettent la circulation des habitants et des visiteurs. Cependant, elles peuvent constituer une faille dans le système défensif lorsqu'elles ne sont pas bien protégées. Aussi, comme les murs, elles nécessitent un entretien régulier, d'autant qu'elles sont composées de pierres, de bois et de tuiles, ces deux derniers matériaux étant rendus fragiles par les intempéries.

Certaines portes sont fermées et parfois murées en cas de danger proche. Cette mesure est destinée à limiter les risques d'intrusions, et à empêcher qu'un habitant, par trahison, n'ouvre une porte ou une poterne à d'éventuels assiégeants. Par ce biais, on limite les failles dans le dispositif de défense, et la surveillance est reportée sur d'autres points de la forteresse.

Ainsi, le maçon Jehan Sandras reçoit 77 sous et 10 deniers parisis pour «avoir muré et forbatu en haste la porte l'Evesque et la porte Acrahaut³⁸» en 1413. Après avoir été rouverte sans doute à l'automne, la porte Crahaut est à nouveau remurée dès la fin janvier 1414. Par conséquent, son portier Aubert le Peltier ne touche que 23 sous pour ses gages de 10 mois³⁹.

Lorsque le danger s'éloigne, les portes sont rouvertes à la circulation. En 1412, Jehan Lalemant aidé de ses voisins «desmura la porte Acrahault qui paravant avoit esté forbatue». Au même moment, Person Clere a «desmuré le XVI^e jour d'aoüst ledit an la porte Levesque a l'aide de ses voisins»⁴⁰. Cette seconde porte est rouverte alors que se terminent les pourparlers d'Auxerre au mois d'août 1413 qui instaurent une trêve dans la guerre civile. À travers ces exemples, il apparaît que la porte Crahaut, en particulier, est murée à trois reprises entre 1411 et 1414.

36. Arch. com. Laon, CC 373, quittance du 5 février 1406.

37. Arch. com. Laon, CC 377, quittance du 24 septembre 1406.

38. Arch. com. Laon, CC 391, quittance du 20 septembre 1413. La porte «*derrier la maison des plais du roy*» est également condamnée en 1411 pendant 1 mois (Arch. com. Laon, CC 383, quittance du 10 octobre 1411).

39. Arch. com. Laon, CC 392, quittance du 24 mai 1414.

40. Arch. com. Laon, CC 8, f° 47 v°.

Elle n'est pas la seule dans ce cas, car outre la porte l'Evêque, la « poterne derrier les plays du roy » est close environ un mois durant le terme de saint-Rémi, c'est-à-dire entre juin et octobre 1411. A ce moment, les armées bourguignonne et orléanaise sont sur le pied de guerre et Roye est pillée. Comme pour Aubert le Pelletier, le portier Jehan de Longueval voit ses gages diminués de deux sous⁴¹.

Les portes sont aménagées pour recevoir les guetteurs ou des artilleurs. Ainsi, Gérard de Vervins, charpentier, travaille à « faire la chambrete de maistre Mahieu l'Artilleur en la tour de la porte Alussaut » en 1411⁴².

Éléments défensifs, les portes ne sont toutefois pas inévitablement austères et dénuées de tout décor ornemental. La porte Royet, actuelle porte d'Ardon, réservée aux entrées royales, est l'une des plus ornées de la forteresse. En prévision de la venue du roi Charles VI, le peintre Colart de Laon réalise un « escut d'asur a trois fleurs de lis [...] lequel fut mis a la porte Seigneur Soibert»⁴³, et reçoit en 1393 pour ce travail 24 sous.

D'autres portes sont également ornées. En 1410, Jehan Carliquant est chargé par Gilles Thorel, alors capitaine de la ville d'« admener de Pancy a Laon un ymage de Nostre Dame qui estoit ou celier dudit Gille»⁴⁴. Il s'agit peut-être de la statue réalisée par le sculpteur Chalonnais Estevenon Le Moinne qui reçut en 1409 la somme de 64 sous parisis «pour cause d'une ymage de Nostre Dame par lui faict et livree a Pancy pour ladicte ville pour mectre a la grant Porte Alupsaut a Laon et a lui achetee». Cette statue est destinée au cellier de la porte Lup-saut. Placer cette dernière sous la protection de la Vierge n'apparaît peut-être pas inutile aux habitants en ces temps troublés.

Citons encore le maçon laonnois Martin La Lande qui travaille également en 1395 à placer une «ymage de Nostre Dame qui est dessus la porte Sire Soybert dedens l'espoisse du mur dessus la dicte porte»⁴⁵.

3. Les tours

Tout comme les portes, les tours rythment également la muraille et apparaissent dans les archives sous les termes de «tour» ou «tournelle». Elles sont souvent de forme ronde ou carrée, disposées à intervalles irréguliers le long de la muraille et percées de plusieurs fenêtres. Le maçon Aubry de Barbaise est chargé d'œuvrer à la tournelle derrière le Val des écoliers et notamment sur trois de ses fenêtres⁴⁶.

Durant le règne de Charles VI et l'accroissement de l'artillerie à poudre, les tours sont aménagées en vue d'accueillir des canons. Un mémoire de travaux réalisés en 1409 ou 1410 signale que plusieurs «traus» (pour «trous») et «canon-

41. Arch. com. Laon, CC 383, quittance datée du 10 octobre 1411.

42. Arch. com. Laon, CC 384, quittance du 29 août 1411.

43. Arch. com. Laon, CC 322, quittance datée du 16 juillet 1393.

44. Arch. com. Laon, CC 382, quittance du 18 décembre 1410. Gilles Thorel était seigneur de Pancy et de Lagny.

45. Arch. com. Laon, CC 333, quittance du 14 mai 1395.

46. Arch. com. Laon, CC 344, quittance du 28 juin 1397.

gnieres pour geter veuglaires» ou «canons a main»» sont percés dans la tour au Fer à cheval, la tour au Boeufs, la tour de Rochefort, à deux tournelles de la Pis-sotte, à la tour Le Maire et à la tour de Chevresson⁴⁷.

Enfin, les tours, comme les portes, peuvent également accueillir de l'artillerie et sont recouvertes de «thieules» (tuiles) et d'«escailles» (ardoises). Les travaux sur les couvertures sont très nombreux car elles sont exposées aux intempéries et se détériorent très rapidement.

Le couvreur Jehan Bouillon reçoit 27 sous et 4 deniers parisis pour avoir «fait de son mestier tant a porte Royé que a la tour Gauvain et a la tour de Chevreson» pendant cinq jours et demi⁴⁸.

Comme la muraille, les tours font l'objet de visites spécifiques comme en 1410, quand les maîtres assermentés charpentiers et maçons de Laon «ont vissitet les tournelles devers Saint Vincent»⁴⁹.

Enfin, chaque tour ou tournelle est identifiée par un nom, par sa localisation, voire par sa forme. Au travers des archives, nous trouvons notamment les désignations suivantes: «tour de Chievresson, tournelle derrière la maison Henrion Le Boutillier devers la porte Saint-Martin, tour Jehan de Rochefort aux Champs Saint-Martin, tour du fer à cheval à l'endroit de Saint Pierre Le Vieil, tour Saint Remi, tour Le Mayeur, tour Aubens, tour quarree emprés la nuefve tour ronde»...

4. Les fossés

A l'extérieur de la muraille, les fossés constituent un premier obstacle défensif. Creusés par des manouvriers et des fossiers, ils sont établis pour gêner l'approche des assaillants et de machines de guerre qui menaceraient les murailles. Ainsi, en 1411, Guillaume Le Fossieur, manouvrier reçoit 12 sous parisis pour lui et son compagnon qui ont fait «ou moy d'aoust un grant fosset a l'yssue de la porte Seigneur Soibert en alant vers Galiot affin de deffendre le chemin»⁵⁰. Cette mesure défensive est prise quelques semaines après que les camps orléanais et bourguignons se soient déclarés la guerre. Le fossé est donc l'une des composantes du système défensif de la ville, d'où un entretien fréquent.

Cette même année, deux autres manouvriers, Jehan dit Gourloys et Colin Le Queux, travaillent «2 journées a faire un grant fosset a la porte Seigneur Soibert». La quittance précise qu'ils effectuent ces travaux «par le commandement du capitaine»⁵¹.

47. Arch. com. Laon, CC 380. De semblables aménagements pour bombardes, veuglaires et canons sont effectués à l'automne 1414 aux tours suivantes: tour Dame Joyee, tour au Fer à Cheval près de Saint Pierre le Vieil, tour au Boeufs et au château Gaillot (Arch. com. Laon, CC 395). Seule une étude approfondie des sources d'archives permettrait de mieux situer les nombreuses tours sur la forteresse.

48. Arch. com. Laon, CC 388, quittance du 18 juin 1412.

49. Arch. com. Laon, CC 382, quittance de l'année 1410.

50. Arch. com. Laon, CC 8 f° 25 v° et CC 384, quittance du 6 septembre 1411.

51. Arch. com. Laon, CC 384, quittance du 20 décembre 1411.

Les devis des travaux affectant les fossés sont néanmoins moins précis que pour les portes et les tours, peut-être parce qu'ils sont exécutés par des manouvriers et non des artisans en charpenterie, maçonnerie ou serrurerie. Les sources ne précisent pas systématiquement si le creusement, ou l'élargissement, d'un fossé est d'ordre militaire ou simplement destiné à faciliter l'écoulement des eaux depuis les fontaines et autres points d'eau. Remarquons enfin que tout travail d'entretien aux abords de la muraille, et notamment de ses portes, évite la prolifération des végétaux et la stagnation des boues et immondices à ses abords.

Son entretien

1. Visite de la forteresse

La muraille de Laon requiert un constant entretien, d'où de lourdes dépenses qui grèvent une partie du budget de la ville. Étant donné ses dimensions, seules quelques portions font chaque année l'objet de travaux de réfections. Mais avant d'entreprendre ces travaux, la forteresse subit une visite comme le précise l'ordonnance de 1331 :

«Les autres troiz esleux (c'est-à-dire les trois gouverneurs, dont l'un est également receveur) avec le dit prevost visiteront chascun an deux fois ou trois ou tant que fois comme mestier sera les murs, les portes, les forteresses, les puys, les fontaynes, les chaussees et pavemens et toutes les autres aisances communes de la dicte ville et verront les reparacions qui y seront neccessaires»⁵².

Plusieurs visites sont citées dans les sources comptables, les trois gouverneurs et le prévôt de la ville sont fréquemment accompagnés d'autres personnes : parfois le bailli de Vermandois, le capitaine de la ville ou le représentant du clergé, puisque le clergé participe dès 1405 pour un quart aux dépenses de la ville pour le « bien commun ». Jean Fouzis, aisné tavernier, reçoit chez lui le 12 juin 1410 «Gille Thorel cappitaine, Jehan Benoit, Pierre Dagnis ad ce commis de par ladicte ville, messeigneurs Jehan Sonnot pour le clergé et aucuns autres de ladicte ville qui par ordenance du conseil avoient alé visiter tout autour de ladicte ville et forteresse pour savoir quelles reparacions et agarites neccessaires il y convenoit faire»⁵³.

La délégation inspectant la forteresse peut être importante, puisqu'en mai 1404, elle réunit le bailli de Vermandois, le prévôt de la cité, le conseil de la ville, les gouverneurs et principaux représentants de la ville⁵⁴. Sitôt la visite terminée, la réunion se poursuit autour d'une table dans une auberge. Nombre de ces

52. Arch. com. Laon, AA 1, charte de 1331. Cette charte, dite «charte philippine» du nom du roi Philippe VI de Valois, met fin à la commune de Laon.

53. Arch. com. Laon, CC 382.

54. Arch. com. Laon, CC 370, quittance du mois de juin 1404.

inspections nous sont finalement connues par les quittances rendues par les hôteliers et aubergistes ayant reçu à dîner les experts en fortification.

A la lecture des comptes, nous pouvons croire que la décision des travaux relève uniquement de la ville. Cependant, le roi est représenté localement par son bailli de Vermandois qui a une certaine autorité sur la reddition des comptes tri-sannuels. Ainsi, si une dépense apparaît très mal venue, le bailli est certainement en droit d'intervenir.

Si deux à trois visites par an sont prévues, elles peuvent se multiplier en cas de nécessité, pour ne pas compromettre un nécessaire entretien des murs. Le choix des dépenses est alors fixé et présenté à l'assemblée des habitants. Les trois gouverneurs expliquent leur choix et pourquoi il faut « faire taille ». Dans la charte de 1331, il est spécifié qu'« il convendra a faire tailles pour poursuir leurs besongnes pour maintenir en bon estat les forteresses, les puys, les fontaynes, les murs, les chaussiés et les autres aisances communes de la dicte ville au prouffit commun ».

2. Le financement par l'impôt

Le financement des travaux s'effectue par le biais de l'imposition, désignée sous le nom de « taille » dans les archives comptables. Il convient de s'attarder sur le fonctionnement des finances de la ville et la perception de la taille.

Les finances de la ville sont résumées dans les livres de comptes. Ces livres sont de deux types, le livre commun et le livre particulier. Le livre commun, souvent le plus petit, est le compte auquel participe le clergé « pour un quart des dépenses ». Le compte particulier regroupe les dépenses incomptant à la ville et auquel les gens d'église ne contribuent point. Pour connaître un exercice financier complet, il faut posséder les deux livres pour un même cycle, mais pour le règne de Charles VI, seul le cycle 1410-1412 conserve ses deux livres. Chaque livre est organisé de façon identique.

La première partie est consacrée aux recettes, bien souvent tirées des impôts et tailles auxquels sont assujettis les habitants. Une partie de ces impôts, exceptée la taille extraordinaire destinée au trésor royal, est perçue pour assurer le fonctionnement de la ville et de ses institutions. Le rôle de la taille est retracé dans le compte particulier : une liste des noms de taillables par paroisse figure avec en face le montant auquel ils sont imposés. Le compte commun n'a qu'une petite rubrique consacrée aux recettes (amendes perçues sur les habitants pris à jeter des immondices).

La seconde partie de chaque registre est consacrée aux mises et dépenses. Ces dernières sont regroupées par catégories : dons de vins, dépenses de messagerie, mises pour les gages... C'est évidemment cette source qui est privilégiée dans le cadre de cette étude car y sont référencés les paiements et rétributions.

Outre ces livres de comptes sont conservés des quittances, des cédules et des acquis de paiement. Bien souvent, ces pièces détaillent la raison du paiement dont la mention dans le livre de compte reste plus succincte.

Longtemps le clergé rechigne à participer à ces dépenses pour le « bien commun ». Il faut attendre un arrêt rendu par le Parlement de Paris en date du 9 août 1404 pour que la situation soit en théorie réglée. Cet arrêt ordonne que le

clergé de Laon doit contribuer au quart des dépenses communes de la ville : « dictum fuit quod de reparationibus et aisanciis communibus ville et civitatis Laudunensis, clericus quartam partem solveret »⁵⁵.

Ce jugement défavorable au clergé explique donc l'absence de travaux dans le livre de 1404 et leur présence dans celui de 1405. Il ne faut donc pas en déduire qu'il n'y a eu aucune dépense pour travaux durant 1404. D'ailleurs, les quittances conservées pour ce cycle prouvent qu'il y a bien eu des travaux. Si le compte particulier pour l'année 1404 avait été conservé, nul doute que nous pourrions y lire des mentions de travaux qui étaient alors uniquement à la charge de la ville.

Si cet arrêt met temporairement un terme aux procédures, d'autres points de discorde entre le clergé et la ville font encore l'objet d'un recours au Parlement. Ainsi, le 9 janvier 1406, le clergé de Laon obtient gain de cause dans son refus de participer au paiement des gages du gouverneur de Porte Mortel⁵⁶.

Concernant le financement des travaux, les autorités de la ville décident ensuite du montant et de la répartition de l'impôt et le clergé prend part à toutes ces décisions. Par exemple, l'un de ses représentants, Jean Sonnot, est plusieurs fois attesté aux visites de la forteresse, aux votes de budget et à la reddition des comptes entre 1410 et 1413⁵⁷.

Lorsque la somme à collecter est déterminée, deux ou trois représentants de chaque paroisse sont chargés de répartir l'assiette dans la paroisse. Un livre de taille est alors rédigé en trois exemplaires et dresse, paroisse par paroisse, le noms de tous les contribuables ainsi que la somme à laquelle ils sont imposés. Ainsi, le clerc Gille Marchant reçoit 32 sous pour avoir « livré papier et escript trois livres de la taille assise a Laon pour les neccessité d'icelle ville ou mois d'aoust l'an mil IIII^c et six (1406), l'un des livres pour le prevost de la cité, un pour le dit receveur et l'autre pour les sergents »⁵⁸. Ce sont précisément ces sergents qui sont ensuite chargés de collecter l'impôt dans les paroisses.

3. Les dépenses pour la fortification et la guerre

Les comptes pour le cycle 1410-1412 montrent approximativement qu'un quart à un tiers des dépenses est consacré à la défense de la ville. Rappelons que le besoin de réfections d'une enceinte est notamment occasionné par sa rapide détérioration, d'où de fréquentes dépenses. La part des dépenses liées à la défense

55. *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 288. Le conflit judiciaire s'est déroulé sur de nombreuses années, comme le montre le grand nombre de paiements octroyés aux gens de la ville ayant plaidé au Parlement entre 1400 et 1404: par exemple, Oudart Sézille procureur de la ville passe dix-huit jours à Paris en août 1404 (Arch. com. Laon, CC 365).

56. Idem, p. 290. 1406 « IX^A januarii, dictum fuit quod clericus Laudunensis ad conservacionem horelogii et ponderis Laudunensis non contribuet, sed alia communia aisiamenta ville predice pro quarta parte ».

57. Pour exemple, Arch. com. Laon, CC 382, deux quittances de l'année 1410; idem CC 384, quittance du 23 mai 1411; *ibidem* CC 388, quittance de mai 1412.

58. Arch. com. Laon, CC 376, quittance du 16 août 1406. Un exemple identique est conservé dans la liasse CC 350, quittance du 20 septembre 1398. D'autres précisions relatives à l'instauration d'une taille sont apportées par la charte de 1331 (Arch. com. Laon, AA 1, folio 6 v°).

Tableau n° 1
 Répartition des dépenses pour l'année 1410
 Arch. com. Laon, CC 7

Rubriques de dépenses		Montant en livres sous et deniers	Pourcentage (par rapport aux dépenses générales)
Compte commun	Mises pour le capitaine de Laon	60 l.	4,70 %
	Mises pour le guet	90 l. 6 s. p.	7,07 %
	Mises pour les portes	19 l. 15 s. p.	1,54 %
	Mises pour les feux	104 s. 8 d. p.	0,41 %
	Écritures, voyages et messageries	18 l.	1,41 %
	Réparations en la forteresse et aisances communes	268 l. 6 s. 10 d. p.	21,02 %
	Total du compte commun	461 l. 12 s. 6 d. p.	
Compte particulier	Mises faites par Jehan Benoit pour ses comptes avec les recettes	255 l. 9 s. 11 d.	20,01 %
	Pensions d'avocats et de procureurs	40 l.	3,13 %
	Gouvernement de l'horloge de Porte Mortel	9 l.	0,70 %
	Présents de vin	17 l. 9 s. 4 d. p.	1,36 %
	Voyages et messageries	147 l. 4 d.	11,51 %
	Procès et écritures	47 l. 10 s. 8 d.	3,72 %
	Gages des gouverneurs	40 l.	3,13 %
	Frais effectué sur la recette d'une taille	258 l. 2 s.	20,22 %
	Total du compte général	814 l. 12 s. 3 d.	
Total général des deux comptes		1276 l. 4 s. 9 d. p.	

et la protection de la ville est très majoritaire dans le livre commun, l'addition des sommes dépensées dans les 4 chapitres suivant : guet, portiers, gages du capitaine et travaux, avoisine 95 % du montant total des dépenses communes. Seuls les chapitres de dépenses de messagerie et de feux n'entrent pas dans ce domaine, encore que la messagerie concerne parfois l'envoi de sergents et d'observateurs lors de passage de troupes. En résumé, les dépenses pour la défense et la guerre représentent presque un tiers de l'ensemble des dépenses en 1410.

La rubrique «réparations et aisances communes» passe de 1410 à 1412 de 268 livres 6 sous et 10 deniers parisis à 395 livres 3 sous 4 deniers parisis, soit un accroissement de presque 50 %. Le contexte militaire de l'époque, le besoin de conforter les fortifications (travaux de réparation) et d'améliorer la défense (portes murées, pose de chaînes dans les rues, achat d'armements...) en sont les raisons principales. Les lacunes documentaires empêchent de dresser un tableau précis de la proportion des dépenses engagées dans la fortification, mais une période de guerre implique forcément une mise en défense accrue avec le recrutement de gens de guerre.

Tableau n° 2
 Répartition des dépenses pour l'année 1411
 Arch. com. Laon, CC 7

	Rubriques de dépenses	Montant en livres, sous et deniers	Pourcentage (par rapport aux dépenses générales)
Compte commun	Mises pour le capitaine de Laon	60 l.	2,83 %
	Mises pour le guet	118 l. 18 s. 6 d. p.	5,62 %
	Mises pour les portes	13 l.	0,61 %
	Mises pour les feux	4 l. 10 s. p.	0,21 %
	Réparations en la forteresse et aisances communes	289 l. p. 2 s. 6 d. p.	13,66 %
	Écritures, voyages et messageries	126 l. p. 6 s. p. 8 d. p.	5,97 %
	Total du compte commun	611 l. 17 s. 8 d. p.	
Compte particulier	Mises faites par Jehan Benoit sur les recettes	200 l. 4 s. 6 d.	9,46 %
	Pensions d'avocats et de procureurs	40 l.	1,89 %
	Gouvernement de l'horloge de Porte Mortel	8 l.	0,37 %
	Présents de vin	18 l. 10 s.	0,86 %
	Voyages et messageries	610 l. 1 s. p.	28,83 %
	Siège de Coucy	332 l. 5 s. 2 d. p.	15,70 %
	Procès et écritures	39 l. 3 s. 8 d. p.	1,85 %
	Gages des gouverneurs	40 l.	1,89 %
	Frais pour la recette d'une taille	215 l. 12 s. p.	10,19 %
	Total du compte particulier	1 503 l. 16 s. 4 d. p.	
Total général des deux comptes		2 115 l. 15 s. p.	

En 1411, il convient d'ajouter la part prise par Laon au siège de Coucy. Charles VI, influencé par son conseil, sollicite la participation humaine et financière des villes dans ses campagnes militaires. La guerre constitue un gouffre pour les finances royales et locales.

Les habitants acquittent la taille au moins une fois par an. Une part de ces impôts étant ensuite injectée dans les travaux de fortification et de défense : indirectement, le Laonnois paye pour sa sécurité et la protection de ses biens intra-muros. L'imposition doit donc lui paraître naturelle.

Néanmoins, les recettes annuelles de la ville ne permettent pas un entretien intégral de la muraille. Les legs en argent en sa faveur sont donc les bienvenus. Le don le plus fameux est celui réalisé par Guillaume de Harcigny, médecin de Charles VI, résidant dans les années 1380 non loin de la porte Royet dans une

Tableau n° 3

Répartition des dépenses pour l'année 1412

Arch. com. Laon, CC 7

Rubriques de dépenses		Montant en livres, sous et deniers	Pourcentage (par rapport aux dépenses générales)
Compte commun	Mises pour le capitaine de Laon	75 l.	3,42
	Mises pour le guet	90 l. 6 s.p.	4,11
	Mises pour les portes	16 l. 17 s. 2 d. p.	0,76
	Mises pour les feux	65 s. p.	0,14
	Mises pour les ouvrages touchant la ville et le clergé	395 l. 3 s. 4 d. p.	18,02
	Voyages et messageries	34 l. 8 s. p.	1,56
	Autres mises	8 l.	0,36
	Total du compte commun	622 l. 19 s. 6 d. p.	
Compte particulier	Rente aux Chartreux	Néant	
	Au receveur des menus cens de l'église de Laon	4 s. 6 d. p.	0,01
	Pensions d'avocats et de procureurs	40 l.	1,82
	Gouvernement de l'horloge de Porte Mortel	8 l.	0,36
	Présents de vin	18 l. 8 s. 4 d.	0,84
	Voyages et messageries	236 l. 6 d. p.	10,76
	Taille en faveur du roi	1 107 l. 12 s. p.	50,52
	Procès et écritures	79 l. 2 s. 4 d. p.	3,60
	Gages des gouverneurs et autres causes	48 l.	2,18
	Autres mises	31 l. 16 s. p.	1,45
	Total du compte particulier	1 569 l. 13 s. 8 d. p.	
Total général des deux comptes		2 192 l. 3 s. 2 d. p.	

maison louée à l'abbaye Saint-Jean⁵⁹; il décède en 1393.

Dans son testament, Guillaume de Harcigny lègue une part de sa fortune à la ville de Laon afin qu'elle soit utilisée à la réfection de la muraille. Cette somme est effectivement affectée à la construction d'une tour. Un devis de travaux à réaliser, malheureusement non daté, signale que « la tour qui fu faite de l'argent maistre Guillaume de Harsigny » s'élève entre la porte Seigneur Soibert et la tour carrée qui fait le coin, sans doute du côté de l'abbaye Saint-Vincent⁶⁰. Il s'agit peut-être de la tour ronde dont il est fait mention dans plusieurs quittances, telle la suivante : Colart Loisel, charpentier de Laon, reconnaît avoir reçu la somme de

59. Arch. dép. Aisne, H 15.

60. Arch. com. Laon, CC 326.

26 livres parisis pour plusieurs travaux et notamment pour «avoir fait de nuef deux planchiers tant de doubliaux comme de planches en la forteresse de la ville, l'un a la nuefve tour ronde desoux la porte Sire Soibert et l'autre a la nuefve tour quarree a l'encontre de Saint Victor»⁶¹.

Un autre don par testament est également mentionné dans les sources. En 1405, certains travaux sont financés grâce à l'argent légué par Jehan Tapperel qui était dans les années 1380 receveur des aides pour la guerre au diocèse de Laon⁶². Il «disposa et laissa en son testament ou ordonnance de derniere volenté la somme de II^C (200) frans pour estre convertis et emploiez a aidier a fendre les roches et a faire les retenantes des murs et fossez de la forteresse de la dicte ville de Laon devers Saint Victor»⁶³. Cette généreuse donation amène la ville à lancer un marché pour la réalisation de travaux. Ce marché est sans doute important puisque la ville décide de le publier non seulement à Laon mais également ailleurs, et pour cette raison le clerc Gilles Marchand reçoit 10 sous parisis «pour avoir escript IX cedules de la fourme et devise des ouvrages de massonnerie des murs de Crehaut et Saint Victor pour porter en aucunes villes et par les parroches a Laon»⁶⁴. Sur cette somme de 200 francs, 147 francs et 6 sous parisis sont effectivement dépensés en 1405, le surplus de 52 francs et 10 sous étant reporté dans les recettes des comptes ultérieurs.

4. Obtention d'un marché

Après la visite de la forteresse, le choix des travaux à réaliser et la perception des impôts, il ne reste plus à la ville qu'à trouver les artisans qui réalisent la tâche. L'adjudication d'un marché se fait selon le principe du «plus grand rabais»; on trouve le terme de «marché à la chandelle». Pour un travail déterminé, la ville fixe un paiement maximal au-delà duquel elle n'ira pas. Les artisans qui souhaitent obtenir le chantier baissent d'un rabais à la fois tant que brûle une chandelle. Lorsque celle-ci est consumée, le moindre enchérisseur emporte le marché.

C'est le cas en mai 1411 lorsque Huet Doc enlève le marché proposé par la ville pour «lacte et couvert de nuef six escoutes en la forteresse de ladicta ville, les trois derrier Saint Estene, une derrier la maison Jehan Corgnet, une en la rue Perdue et l'autre deseur la porte Acrahaut». «Liquelz marchiez fu bailliez et delivrez a la chandaille en la maison de la ville le III^e jour de ce present mois de may, et fu rabaissiez par ledit Huet d'un rabais, par Jehan Le Bouchier d'un rabais et par ledit Huet d'un rabais, et lui demoura li dis marchiez comme a cellui qui pour moins le voulut faire parmi ladicta somme de neuf livres parisis.»⁶⁵

61. Arch. com. Laon CC 382, quittance du 11 octobre 1410. Ces travaux sont également mentionnés dans le registre CC 8, f° 8 v°-9 r°. Ce charpentier apparaît à plusieurs reprises dans les sources pour des travaux sur les fortifications, il y est dénommé Colart Loisel ou Loiselet.

62. Arch. com. Laon, CC 5.

63. Arch. com. Laon, CC 6, f° 18 v°.

64. Arch. com. Laon, CC 6, f° 15 r°.

65. Arch. com. Laon, CC 384, quittance du 23 mai 1411.

Dès que le marché est attribué, les travaux peuvent débuter. Ce sont alors de nombreux corps de métiers qui participent à ces chantiers de construction et de restauration. Les comptes de la ville énumèrent tout un éventail de professions : du carriére jusqu'au couvreur en passant par le voiturier, le maçon, le charpentier ou le serrurier.

Derrière cette fortification, la défense est assurée par des gens d'armes occupant diverses fonctions.

L'organisation de la défense

Le bailli du Vermandois et le capitaine de Laon

1. Le bailli de Vermandois

A la fin du Moyen Age, bien qu'ayant délaissé une partie de ses attributions, notamment judiciaires au profit de son lieutenant, le bailli reste encore un personnage principal dans l'administration politique du royaume⁶⁶. Il apparaît comme un échelon intermédiaire entre le pouvoir royal et les autorités locales. Pendant la guerre civile, les princes prennent soin de nommer des baillis et sénéchaux dévoués, mettant en pratique leurs volontés. Ces agents du pouvoir central sont donc le jouet des épurations lorsqu'une faction chasse l'autre du gouvernement. Dans son étude, Alain Demurger dresse une liste de cinq baillis qui se sont succédés à la tête du bailliage de Vermandois entre 1400 et 1419 : Ferry de Hangest, Jean de Bains, Pierre de Beauvoir, Thomas de Lerzy et Jacques de Lamban.

Le bailli de Vermandois apparaît ponctuellement dans les sources d'archives laonnoises. Ainsi, en 1400, à la suite de « l'avenement de Ferry de Hangest établi de nouvel bailli de Vermendois », les autorités de la ville offrent à ce dernier un repas à l'hôtel « Au Heaume » tenu par Gérard de Fontaines. Y prennent part le conseil, le prévôt et les gouverneurs de la ville de Laon⁶⁷. Lors de ses passages à Laon, le bailli fait l'objet de nombreuses attentions de la ville qui lui offre divers dons en nature, bien souvent du vin blanc ou vermeil⁶⁸.

Le rôle militaire du bailli transparaît également dans les sources, puisque sa présence est quelquefois attestée lors de la visite des remparts, comme en mai 1404⁶⁹. Ses suggestions et prescriptions doivent être écoutées en tant que représentant du pouvoir central. En cas d'absence, il peut être suppléé par son lieutenant mais aussi par d'autres personnes comme Thomas Nepveu, « maistre des

66. Au sujet des baillis à la fin du Moyen Age, voir Alain Demurger, *art. cit*, pages 151-298.

67. Arch. com. Laon, CC 351, quittance du 11 juin 1400.

68. Arch. com. Laon CC 7, folio 29 r°, 67 r°-v°, 68 r°, 111 v°. Le bailli Jean de Bains reçoit divers dons de cette nature entre 1410 et 1412.

69. Arch. com. Laon, CC 370, quittance du mois de juin 1404.

ouvrages, maisons et chasteaulx du roy nostre sire ou bailliage de Vermendois» qui prend part à une inspection en 1403⁷⁰.

Son rôle au niveau local est notamment illustré par l'exemple suivant : Colart Basin, sergent du roi en la prévôté de Laon, transmet une convocation de Ferry de Hangest aux membres du clergé séculier de se rendre au «cloistrel de Nostre Dame de Laon [...] pour oyr et savoir l'appointement que vouloit et entendoit a faire le dit monseigneur le bailli de la visitacion de la forteresse de la dicte ville de Laon que avoit a fere ledit monseigneur le bailli par vertu de certain mandement royal»⁷¹.

Ce personnage apparaît donc comme un relais de la volonté royale, ou des princes, et comme un conseiller militaire ; mais la défense de Laon au quotidien est assurée par le capitaine.

2. *Le capitaine de la ville*

«Item. Pour ce, pour la garde et tuicion de la dicte ville et paix, a, le roy nostre sire, ordonné un capitaine en la dite ville, lequel a gages chacun an sur les dis habitans et sur les demourans en la dite ville et paix.»⁷²

La défense de Laon repose d'abord sur l'action de son capitaine, l'un des hommes les plus importants de la ville. Le capitaine de la «ville, cité et paix de Laon» est responsable de sa sécurité. Le mémoire de Gilles Thorel publié par Auguste Matton, évoqué plus haut, est très précieux car c'est l'un des rares documents précisant quelques attributions du capitaine.

Il est chargé de «faire gait et garde tant de nuit comme de jour en ycelle ville et paix» et doit procéder aux nominations des portiers et des guetteurs et des dizainiers, précisant leur nombre et leur rôle. En effet, en 1410, Gilles Marchant, clerc de la prévôté, reçoit 8 sous «pour avoir fait un livre des habitans de ladicte ville de Laon ordonné par dixaines, dont pour celui fu tauxé par Gille Thorel lors cappitaine de Laon»⁷³. Comme dans les autres villes, Laon organise sa défense en obligeant les feux à fournir un homme pour participer à la garde, faute de quoi, le récalcitrant risque d'être sanctionné par une amende, pour défaut de guet⁷⁴.

Expert en matière militaire, le capitaine prend également part aux visites de la forteresse avant d'envisager les travaux à y entreprendre pour en consolider certains éléments.

Le capitaine est nommé par le roi comme le montre la lettre de confirmation à ce poste de Guillaume de Filliegourt. Cette nomination en remplacement de Bidaut de Kays récemment décédé est loin d'être sereine, car le roi doit rappeler que Guillaume est le seul titulaire légal, bien qu'il ait pu nommer entre-

70. Arch. com. Laon, CC 364, quittance du 18 août 1403. Lieutenant du bailli, Enguerrand de Vaussaillon apparaît très fréquemment dans les sources.

71. Arch. com. Laon, CC 369, quittance du 1^{er} juin 1404.

72. Matton Auguste, *art. cit.*, p. 23.

73. Arch. com. Laon, CC 8, f° 6 r°.

74. Alain Delporte, *Aspects de la vie urbaine à Laon aux XIV^e-XV^e siècles vers 1350-vers 1450*, mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Reims en 1970, p. 112. Aucune sanction financière pour défaut de guet n'est repérée dans les archives.

Tableau n° 4
Les capitaines de Laon entre 1392 et 1422

Capitaines de la ville de Laon	Chevalier/écuyer	Première mention (source)	Dernière mention (source)
Bidaut de Kays (ou Cais), chevalier seigneur de Nampcelles (mort au plus tard en avril 1399)	Chevalier	1392 (CC 316)	1398 (?) (EE 1)
Guillaume de Filliecourt, huissier d'armes du roi, écuyer échançon du roi	Écuyer	1401 (CC 354)	Terme de saint Jean Baptiste en juin 1404 (CC 367)
Gille Thorel, écuyer, seigneur de Pancy	Écuyer	Terme de Noël 1404 (CC 6)	Terme de saint Remi 1411 (CC 8)
Jehan de Sarny, prévôt de Laon, écuyer, seigneur de Juvincourt	Écuyer	Terme de Noël 1411 (CC 386)	Terme de Pâques 1413 (CC 386)
Gille Thorel		Terme de Noël 1413 (CC 392)	Terme de Pâques 1415 (CC 395)
Jehan seigneur de Noé et de Mortemer, chambellan du roi et capitaine de Laon, Coucy et Soissons	Chevalier	Terme de Pâques 1416 (CC 396)	Terme de Pâques 1416 (CC 396)
Jehan de Sarny		1422 (CC 9, f° 23 v°)	1424 (CC 9, f° 98 v°)

temps à ce poste Célabaut de Montmorancy, soutenu par le seigneur de Châtillon⁷⁵. Les capitaines de la ville, recrutés dans le milieu nobiliaire, occupent tous le rang d'écuyer, excepté Bidaut de Kays qui est chevalier. Ce dernier est le messager qui avertit la ville en 1382 de la victoire de Charles VI contre les Flamands à Rosebecke. Certains occupent également un office auprès du roi ; ainsi, Guillaume de Filliecourt est huissier d'armes du roi, Jean de Noé seigneur de Mortemer est chambellan du roi et capitaine des villes de Laon Soissons et Coucy. Cette dernière nomination est à mettre au crédit des Armagnacs qui tiennent le pouvoir à Paris entre 1413 et 1418.

L'importance du poste de capitaine s'exprime dans le montant des gages annuels qui lui sont versés. Bidaut de Kays reçoit 100 livres par an. Ces gages tombent à 60 livres pour ses successeurs, pour une raison inconnue. Malgré cette diminution, le capitaine reste au début du XV^e siècle l'officier le mieux rémunéré de la ville.

75. Arch. com. Laon, EE 1.

Au moins cinq capitaines sont connus pour la période du règne de Charles VI, Gilles Thorel et Jehan de Sarny occupant ce poste à deux reprises après un intermède.

Parmi eux, le mieux connu est Gilles Thorel, seigneur de Pancy⁷⁶. Attesté comme écuyer dès 1390, et résidant dans la paroisse de Saint-Rémy-à-la-Place, Gilles Thorel est très impliqué dans l'administration de la ville puisqu'il est l'un des gouverneurs de la ville entre 1395 et 1401. Il devient capitaine de Laon dans la seconde moitié de l'année 1404, peu de temps après l'arrêt du parlement contrignant le clergé à participer aux dépenses communes. Nous ne savons pas si cette nomination découle ou non de cette décision judiciaire. Il était notamment assisté dans sa tâche par un lieutenant dont il est fait mention dans une quittance de 1416⁷⁷.

Sa carrière s'éclaire à la lecture de certains documents, telle la sentence rendue en 1413 par le bailliage de Vermandois qui le condamne à payer au chapitre de Laon les arrérages d'une rente qu'il lui devait pour des vignes sises sur le terroir de Chaillevois⁷⁸. Vers 1404, comme nous l'avons vu plus haut, il a eu maille à part avec l'abbé de Saint-Vincent de Laon au sujet de la porte Dame Ève. Enfin, à plusieurs reprises, il est ajourné devant le bailli de Vermandois ou son lieutenant, pour cause de taille non réglée⁷⁹. Toutefois, en récompense de ses bons services, la ville lui verse à titre particulier et outre ses gages annuels, diverses libéralités : 60 livres en 1411 et encore 40 livres en 1414 «pour aucunes causes et consideracions»⁸⁰. Ces dons illustrent la faveur dont il semble jouir au sein du gouvernement de la ville. Il meurt entre 1416 et 1422, date à laquelle il est fait mention de «la vesve de Gille Thorel» dans un rôle d'imposition⁸¹. Sa femme Beatrix lui survit de nombreuses années puisqu'en février 1439 elle vend encore une pièce de terre à l'abbaye de Saint-Jehan-au-Bourg⁸².

Portiers, guetteurs, et gens de traits

1. Les gardes des portes

Plusieurs portes ménagées dans la forteresse permettent la circulation entre l'intérieur et l'extérieur de la ville. Ces portes sont sous la responsabilité d'un ou deux portiers, chargés de les «clore et les ouvrir chascun jour». Treize portes et poternes ont chacune un portier, excepté la grande porte Lupsaut qui en a deux. Comme le capitaine, le portier touche des gages trimestriels ou annuels⁸³. Pour une raison inconnue, ces rémunérations sont très hétérogènes

76. Maxime de Sars, *op. cit.*, p. 112.

77. Arch. com. Laon, CC 395, quittance du 9 février 1416.

78. Arch. nat., L 734.

79. Arch. com. Laon, CC 7 f° 119 r° et CC 389, quittance du 21 octobre 1413.

80. Arch. com. Laon, CC 383, quittance du 14 octobre 1411 et CC 392, quittance du 27 septembre 1414.

81. Arch. Com. Laon, CC 9, f° 16 r°.

82. Arch. dép. Aisne, G 528 et Maxime de Sars, *op. cit.*, p. 112.

83. Alain Delporte précise que la modicité de leurs gages signifie qu'ils se chargeaient juste d'ouvrir les portes le matin et de les fermer le soir.

Tableau n° 5
Lieu d'habitation des portiers entre 1410 et 1412

Identité du portier	Lieu d'affectation (d'après le registre CC 8)	Lieu de résidence (d'après les rôles de taille contenus dans le registre CC 7)
Henry de Chaoursse	Portier de la grande porte Saint-Georges	Paroisse Saint-Georges (CC 7, f° 38 v°)
Jehan Pinçon	Portier de la petite porte Saint-Georges	Paroisse Saint-Rémy à la Porte (CC 7, f° 9 r°)
Jehan de Sissonne	Porte Royet	Paroisse Sainte-Benoîte (CC 7, f° 6 v°)
Jehan de Longueval	Poterne derrière la maison des plais du roi	Paroisse Saint-Julien-et-Saint-Just (CC 7, f° 20 r°)
Simon Le Sellier	Portier de la grande porte Lupsaut	Paroisse Saint-Cir (CC 7, f° 16 v°)
Jehan Coquelet	Portier de la grande porte Lupsaut	Paroisse Saint-Cir (CC 7, f° 16 v°)
Jehan Potier	Portier de la bastille de Lupsaut et de la poterne de Dalais	Paroisse Saint-Remi-à-la-Place (CC 7, f° 11 v°)
Pierre de Loisy dit de Saint-Marcel	Portier de la porte Crahaut	Paroisse Saint-Julien-et-Saint-Just (CC 7, f° 19 r°)
Pierre Lolieur	Portier de la porte Nuefve des Champs Saint-Martin	Paroisse Saint Julien-et-Saint-Just (CC 7, f° 18 v°)
Jehan de Beaumont	Portier de la porte de la Pissote près des Champs Saint-Martin	Paroisse Saint-Julien-et-Saint-Just (CC 7, f° 19 v°)
Pierre (ou Pie-rart) d'Ambleny	Portier de la porte Sire Soibert	Paroisse Saint-étienne (CC 7, f° 23 r°)
Guillaume du Bos	Portier de la porte près l'église de Saint-Martin	Paroisse Saint-Pierre-le-Vieil (CC 7, f° 21 r°)
Lambert Saudescole	Portier de la poterne Saint-Georges	Paroisse Saint-Georges (CC 7 f° 2 v° et 82 v°). Il était mort en 1422 (CC 9, f° 2 r°)
Aubry de Gascoingne	Portier de la porte des Cheniselles	Paroisse Saint-Jehan-au-Bourg (CC 7, f° 50 v° et 95 v°)
Pierre Cuignet	Portier de la porte près de l'église Saint-Martin	Paroisse Saint-Pierre-le-Vieil (CC 7, folio 58 r°)
Rémi de Chery	Portier de la porte Seigneur Soibert	Paroisse Saint-Etienne (CC 7, folio 60 r°)
Jehan de Berrieu	Portier de la porte Royet	Paroisse Sainte-Benoîte (CC 7, folio 87 r°)

(cf. tableau n° 7) puisqu'elles vont proportionnellement de 1 à 6. Notons que les portiers des portes Royet, l'Évêque et de Chenizelle ne sont pas rémunérés mais en contrepartie occupent à titre gratuit le logement au dessus de chacune porte.

Il est également intéressant de remarquer que la grande majorité des portiers habitent bien souvent dans une paroisse proche de la porte dont ils ont la garde. Ainsi, pour les années 1410-1412, seul Jehan Pinçon est obligé de traverser la moitié de la cité pour arriver à la petite porte Saint-Georges dont il a la responsabilité. Ces décisions ne sont donc pas anodines et relèvent certainement du capitaine. En effet, cela permet au portier sitôt le couvre-feu décrété de regagner rapidement son logis, mais également d'intervenir promptement lorsque besoin est. Le tableau n° 5 fournit la liste des portiers entre 1410 et 1412 et leur lieu d'habitation, précisé grâce aux rôles de taille.

A côté des portiers est mentionné en 1413 un « garde des clefs des tours et tournelles depuis la tour du chartrier de Chenniselle en alant tout autour des Champs Saint Martin » : Guillaume Thorel. Il doit se limiter à les ouvrir le soir et les fermer le matin, ce qui expliquerait la modicité de son salaire annuel : 40 sous parisis⁸⁴. Il est précisé qu'il ouvre et ferme ces tours et tournelles « pour le gueit ».

La fermeture des portes intervient le soir lorsque retentit la petite cloche de la porte Mortel. Lorsque sonne quelques instants après la grande cloche, le couvre-feu commence. Les gens et les portiers rentrent chez eux et cèdent la place au guet de nuit.

2. *Les gens du guet*

Le guet est chargé de la surveillance nocturne de la ville et de ses abords. Le guet de la ville haute est composé d'un « eschargeite », sorte de responsable du guet, et de cinq « gueites de nuit ». Les faubourgs d'Ardon, La Neuville, Semilly et Vaux ont chacun un guetteur.

L'eschargeite touche 11 livres 8 sous 8 deniers parisis pour ses gages annuels. Chaque guetteur de Laon reçoit un salaire légèrement inférieur : 10 livres 2 sous 8 deniers parisis. Les guetteurs dans les faubourgs ont une rémunération moindre. Leurs gages sont retracrits dans les comptes communs dès 1404, ce qui signifie qu'ils sont rémunérés par la ville et le clergé.

Certains membres du guet de nuit sont également portiers, ce qui semble confirmer que ce dernier office consiste juste à ouvrir et fermer les portes, matin et soir. Ainsi, Henry (ou Henrion) de Chaoursse est guetteur de nuit et portier de la grande porte Saint-Georges entre 1401 et 1407, Pierre de Saint-Marcel est eschargeite et portier de la porte Crahaut entre 1401 et 1405.

Le guet est également assuré par les dizainiers. Comme leur nom l'indique, le dizainier est à la tête d'une compagnie de dix hommes qui prend part à tour de rôle au guet. Les dizainiers apparaissent très peu dans les sources. En

84. Arch. com. Laon, CC 392, quittance de Guillaume Thorel en date du 10 octobre 1414.

Tableau n° 6
Fourniture annuelle de chandelles
par les chandeliers 1395-1412

Nom du chandelier	Année	Quantité de livres de chandelles fournies au guet	Sources
Colart le Fèvre	1395	125	CC 337 (20 avril 1396)
	1396	126	CC 340 (25 août 1397)
	1397	100	CC 345 (14 avril 1398)
	1398	?	
	1399	106	CC 353 (2 août 1400) Mention de Jeanne veuve de Colart Le Fèvre
?	1400	?	
Colart Cornet	1401	106	CC 357 (26 avril 1402)
	1402	110	CC 363 (20 avril 1403)
	1403	106	CC 368 (9 avril 1404)
	1404	108	CC 6 (f° 5 v°)
	1405	108	CC 376 (6 septembre 1406)
	1406	108	CC 6 (f° 21 v°)
	1407	108	CC 379 (18 janvier 1409)
	1408	?	
	1409	124	CC 381 (22 avril 1410)
	1410	132	CC 385 (8 mai 1411)
	1411	184	CC 386 (11 mai 1412)
	1412	132	CC 386 (3 juin 1413)

1411, il est fait mention des dizainiers « qui ont veillé en ladicté année pour doublet des gens d'armes ». Ils sont également mentionnés dans une quittance en 1412, lors d'une réunion tenue en la maison des plaids du roi à Laon⁸⁵. En cas de menace, le guet est conforté par l'adjonction de nouveaux gardes, comme c'est le cas au début de l'année 1414.

Le guet étant nocturne, des chandeliers rémunérés par la ville fournissent aux sentinelles des chandelles « tant pour alumer toute nuit en leur chambrecte, comme pour alumer a lanternes de nuit par la ville »⁸⁶. Le tableau suivant présente la quantité annuelle de livres de chandelles procurées par deux chandeliers. D'une année à l'autre, la quantité est relativement constante, entre 100 et 132 livres, exception faite pour l'année 1411 où elle atteint 184 livres. Chaque livre est facturée 12 deniers (c'est-à-dire 1 sou), excepté en 1395 où elle coûte 13 deniers.

85. Arch. com. Laon, CC 385, quittance du 8 mai 1411, et CC 386, quittance du 4 août 1412.

86. Arch. com. Laon, CC 6, f° 21 v°.

Des fournitures supplémentaires en chandelles sont évidemment prévues en temps de guerre. En 1414, Jaquemart Martin, fustalier, livres des chandelles « pour alumer le surgueit a la tour Jehan de Rochefort aux Champs Saint Martin durans les guerres »⁸⁷.

Outre les gens de guet, figurent également dans les archives les « gardes des champs de la ville, cité et paix ». Sous la direction d'un prévôt, ils sont armés de flèches, mais leur rôle est difficile à préciser. Ils sont peut-être cantonnés à la surveillance des champs, notamment ceux situés près de l'abbaye Saint-Martin.

La liste des prévôts des gardes des champs est malheureusement incomplète : Jehan d'Avesnes en 1401, Willaume Le Coq en 1402, Jehan Cuignet en 1403, Jehan de Cheret en 1405, Pierre le Musy en 1406, Henry Le Carlier en 1407, Jehan Dieulot en 1410 et 1411, Jehan Fueillet en 1412 et Willaume Le Clerc en 1414⁸⁸. Nous observons que le titulaire est différent d'une année sur l'autre, seul Jehan Dieulot qui tient cet office en 1410 et 1411 semble faire exception.

3. Les gens de traits

La ville abrite également des gens de trait. Le corps des arbalétriers de Laon est créé par une ordonnance de Charles V en 1368, récompensant ainsi le bon comportement de cette ville⁸⁹. Les arbalétriers bénéficient alors de plusieurs avantages, notamment fiscaux, puisqu'ils sont exemptés de taille. Notons cependant que sous le règne de son successeur, les arbalétriers ne semblent plus exemptés de la taille, puisque les noms de Drouart de Beaune et de Maistre d'Ostel figurent dans les listes de taillables en 1411. Ils sont dirigés par un connétable des arbalétriers. Sous le règne de Charles VI, on rencontre le noms de deux d'entre eux : Jehan le Clerc et Drouart de Beaune. Leur rôle n'est guère précisé, mais Drouart de Beaune est présent à la reddition des comptes devant le bailli de Vermandois en 1413. Tout comme le capitaine, le connétable est assisté d'un lieutenant, l'un d'entre eux est Aubry Lucart.

Pour exercer leur adresse, les arbalétriers laonnois participent à de nombreux jouels, sortes de concours de tirs à l'arbalète dans des villes voisines : Tournai (1394), Bapaume (1399), Vailly (septembre 1399), Avesnes (septembre 1402), Nivelles en Brabant (mai 1403) ou Malines (1404).

Les archers sont plus rarement mentionnés dans les archives, si ce n'est pour la participation à des opérations extérieures comme le siège de Vervins en 1412, quand le boulanger Jehan Jolit prépare du pain qui sera envoyé « au siege estant lors devant Vervin aux gens d'armes et archiers de ladite ville de Laon aprés la Penthecouste ledit an ».

Précisons que les arbalétriers sont également présents à ce siège⁹⁰ mais prennent part à d'autres opérations militaires. En 1403, Waléran de Luxembourg,

87. Arch. com. Laon, CC 393, quittance du 3 novembre 1414.

88. Arch. Com. Laon CC 6, CC 8, CC 354, CC 372, CC 378, CC 381, CC 383 et CC 392.

89. Victor Fouque, Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers, Châlon-sur-Saône, 1852, p. 33-34.

90. Arch. com. Laon, CC 7 f° 113 v° et 114 r°.

dans le cadre de sa future expédition militaire Outre-Manche, sollicite la participation de vingt arbalétriers de Laon à « amener en mer avec l'armee des Bretons »⁹¹. De même, une compagnie d'arbalétriers est envoyée à Coucy en septembre 1413⁹² parmi laquelle se trouve Jehan Finche (attesté guetteur à Laon entre 1409 et 1413).

Plusieurs arbalétriers sont en fait plus habitués à travailler le bois : dans d'autres quittances, Robin Viset et Jehan de Dercy sont mentionnés comme charpentiers et Jehan Frère et Robin Vairon comme fustaliers.

Mais la ville retient parfois ses arbalétriers car ceux-ci sont une composante du système défensif. Ainsi, en 1410, elle préfère verser 300 livres tournois au receveur général des aides ordonnées pour la guerre plutôt que d'envoyer « certain nombre d'arbalestriers que le roy nostre dit sire leur avoir mandé envoyer par devers lui pour le service ». Il y est précisé que cette demande se faisait « aux despens de la dicte ville »⁹³.

Le canonniер

En 1415 apparaît pour la première fois dans la comptabilité laonnaise un canonniер, Jehan Taillant, qui reçoit des gages annuels s'élevant à 8 livres parisis :

« R. Jehan Taillant, demourant a Laon, qu'il a eu et receu des gouverneurs, bourgeois et habitans de la ville de Laon par la main de Jehan Frohen l'un des diz gouverneurs et receveur d'icelle ville la somme de huit livres parisis pour sa pension ou gaiges d'un an finy au jour de la Chandeleur derrainement passé pour estre canonniер de la dicte ville retenu aux diz gaiges par ordonance du conseil de la dicte ville... »⁹⁴

Remarquons tout d'abord que la date de la Chandeleur (1415) n'est pas un terme habituel pour rémunérer les officiers puisque les gages sont traditionnellement versés aux quatre termes suivants : saint Jean-Baptiste en juin, saint Rémi en novembre, Noël et Pâques. Cette nomination qui remonte environ à la Chandeleur de 1414 a donc dû répondre à une certaine urgence, d'autant que la quittance signale qu'il est retenu « par ordonance du conseil ». Si les archives ne fournissent pas le motif de cette nomination et ne précisent pas si elle est temporaire ou pérennisée, les indices évoqués plus haut permettent de déceler une activité bruissante dans la ville en ce début d'année 1414⁹⁵.

Outre les différentes mesures de défense mentionnées plus haut, diverses pièces comptables semblent prouver que la ville de Laon investit dans l'artillerie

91. Arch. com. Laon, CC 366, quittance du 12 octobre 1403.

92. Arch. com. Laon, CC 390, quittance du 10 septembre 1413.

93. Arch. com. Laon, CC 381, quittance de Pierre des Essarts du 12 septembre 1410.

94. Arch. com. Laon, CC 392, quittance du 27 février 1415.

95. Voir *supra*.

Tableau n° 7

Montants des gages et salaires annuels octroyés aux personnes affectées à la garde, défense et sûreté de la ville

Offices	Salaire annuel (en livres, sous et deniers parisis)
Capitaine de Laon	60 l. p. (100 l. pour Bidaut de Cays)
Canonniere (apparu environ la Chandeleur 1414)	8 l. p.
Eschargeite de Laon	11 l. 8 s. 8 d. p.
Gueit de Laon	10 l. 2 s. 8 d.
Gueit de Vaux	9 l. 12 s. p.
Gueit d'Ardon	6 l. p.
Gueit de Semilly	56 s. p.
Gueit de Laneuville	40 s. p.
Portier de la grande porte Saint-George	10 s. p.
Portier de la petite porte Saint-George	10 s. p.
Portier de la porte derrière la maison des plais du roi à Laon	32 s. p.
Portier de la grande porte Alupsaut	67 s. 6 d. p.
Portier de la porte de la bastille Alupsaut et de la poterne de Dalais	24 s. p.
Portier de la porte Crahault	30 s. p.
Portier de la porte Royet	Généralement aucun salaire, car le garde a sa chambre au-dessus ou 48 s. p. ou 64 s. p.
Portier de la porte de la Pisotto	32 s. p.
Portier de la porte neuve aux Champs Saint-Martin	10 s. p.
Portier de la porte Saint-Martin	30 s. p.
Portier de la porte Seigneur Soibert	40 s. p.
Portier de la porte l'Evêque	Aucun salaire car le garde a sa chambre au-dessus
Portier de la porte de Cheniselle	Aucun salaire car le garde a sa chambre au-dessus
Prévôt des gardes des Champs Saint-Martin et au moins 4 gardes	24 s. p. (pour le droit de leurs flèches)
Garde des clefs des tours et tournelles	40 s. p.

à poudre. Celle-ci joue un rôle croissant dès le milieu du XIV^e siècle. Durant la guerre civile, elle est utilisée aux sièges d'Étampes et de Coucy en 1411, ou de Bourges en 1412. Pour répondre à ces menaces, Laon investit dans l'artillerie. Désirant ensuite assurer un bon entretien du parc de veuglaires, de canons et de bombardes, la ville aurait ensuite créé ce poste de canonnier.

Son rôle n'est pas précisé mais consiste certainement dans l'achat et l'entretien de l'artillerie laonnoise. L'artillerie à poudre requiert en effet des soins très

particuliers. Jean Taillant semble être un spécialiste apte à occuper ce poste, il est repéré à de nombreuses reprises dans les archives qui le décrivent comme « fondeur ». Il réside alors dans la paroisse Saint-Pierre-Le-Vieil. En 1410, il a notamment « receut et netiet XIX quanons et avec, ravaturet et rebatut grant quantité de poudre a faire geter yceulx quanons et y mis II livres et I quarteron de salpêtre prins sus Jehan de Neelle ». Il travaille également à renforcer deux tonnelets à poudre. Quatre ans plus tard, son activité n'a pas décru puisqu'il partage avec Gilles de Montigny la somme de 20 écus à la couronne pour avoir « fait et gecté quatre veuglaires estoffez de huit chambres pour la fortificacion ». Quelques mois après il reconnaît avoir œuvré pendant six jours dans la maison de Pierre Sainte, serrurier, « a remectre a point et ordonner les bombardes de ladicta ville de Laon »⁹⁶.

Jehan Taillant n'est pas seul à travailler sur les canons, puisqu'en 1410, Jehan de Chastillon, a recuit et nettoyé trois bombardes, mais aussi « reloyet de fors happles de fer en manieres de bendes de fer XXVII canons, item fait XXIII broches de fer pour faire gecter les diz canons et avec ce XIII estampes de fer a embatre les plommes et garros dedens lesdits canons et pluseurs chenilles de fer appartenans a iceulx queuenons »⁹⁷.

Les moyens matériels

La ville arme à ses frais les gens chargés de la sécurité de la ville, et achète notamment des traits pour les archers et les arbalétriers. Ainsi, en 1405, Mahieu Lartilleur est recruté pour « faire nectier l'artillerie de la ville qui pourrissoit a la porte a Lupsaut et avoir enferré V^M (5000) de trait ou mois d'octobre »⁹⁸. Jehan Billecoq et certains de ses compagnons résidant à Oingnoles ont passé marché avec la ville pour « enpenner, livrer les pennes et enferrer dix milliers et trois cents de trait » en 1412⁹⁹.

Alain Delporte dans son étude relève l'imprécision de la terminologie usitée dans les sources, le mot « artillerie » semblant y désigner diverses armes : l'artillerie à poudre mais aussi les traits. Jehan Billecoq et ses compagnons sont désignés comme « artilleurs » mais ne travaillent qu'à l'empennage et à la fixation de la pointe en fer des traits.

La ville prévoit également l'achat de carquois. Pour y ranger les traits d'arbalètes, elle passe commande de quarante « carcans » à Sohier Michet en 1405. Elle rémunère également Ancel le Paintre qui a écrit le mot « en XII (12) tarcaises a mectre artillerie »¹⁰⁰.

96. Arch. com. Laon, CC 382, quittance du 20 septembre 1410, CC 8 f° 13 r°, CC 393, quittance du 4 juillet 1414 et CC 395, quittance du 5 mai 1415.

97. Arch. com. Laon, CC 6, f° 9 v°.

98. Arch. com. Laon, CC 6, f° 16 r° et 13 v°.

99. Arch. com. Laon, CC 387, quittance de 1412. Il s'agit peut-être de la commune d'Ognolles dans le département de l'Oise.

100. Arch. com. Laon, CC 6, f° 13 r°.

Les autorités urbaines multiplient également les dépenses relatives à l'artillerie à poudre (bombardes, canons et veuglaires). Ces achats ou entretiens apparaissent assez coûteux en regard des autres dépenses d'armement. Par ailleurs, la ville n'hésite pas à faire appel à des marchands ou spécialistes venant parfois de loin, tel ce canonnier de Hainaut qui en 1410 « avoit apporté à Laon II gros canons en maniere de bombardes pour les vendre »¹⁰¹. Jean de La Trippe touche 6 livres 18 sous notamment pour plusieurs tâches effectuées sur deux veuglaires et une bombarde¹⁰². Cette même année, Loys d'Entraigues, marchand mercier a vendu à la ville une bombarde de fer « pour la deffence de ladicte ville »¹⁰³. L'année 1414 est décidément très marquée par les dépenses relatives à l'artillerie, puisque Jean de Laitre livre du métal pour 4 veuglaires, Jehan de Néelle fournit 13 livres de salpêtre, Jaquemart Martin livre 414 tampons pour les canons et les veuglaires et le masson Thomas Cochot réalisé plus de cent boulets de pierre pour les bombardes et veuglaires¹⁰⁴...

La ville a également la possibilité de prêter son artillerie, puisqu'une quittance de 1416 précise qu'elle fait amener plusieurs bombardes en l'ost royal alors devant Compiègne¹⁰⁵.

Une partie du matériel militaire est entreposée dans les tours, les portes, mais aussi dans des maisons louées à des clercs. En 1401, Mahieu l'Artilleur a vidé l'artillerie déposée chez les Cordeliers pour l'apporter à la porte Lupsaut¹⁰⁶.

Quelques années plus tard, le chapelain de la chapelle Saint-Michel de Comin, Clément Nizart, touche 72 sous pour le « louages des chambres de ma maison seant a Laon emprés Saint Jehan L'Abbie pour mettre l'artillerie de la ville de Laon pour les termes de la saint Jehan, saint Remi et Noel pour l'an mil CCCC et IX (1409) et pour le terme de Pasques après enssivant »¹⁰⁷. Il s'agit probablement de la maison que deux ans plus tôt, Jacques de Sevigny, chapelain de cette même chapelle, a loué pour y abriter de l'artillerie¹⁰⁸.

Enfin, en cas de danger, la ville tend des chaînes en travers des rues afin de faire obstacle à d'éventuels cavaliers¹⁰⁹. En 1410, la ville donne 16 deniers aux compagnons du guet « pour leur paine d'avoir rependu les chaines de la dicte ville ou mois de novembre ledit an ». Il est précisé que ces 16 deniers sont donnés aux guetteurs « pour aller boire »¹¹⁰! Un autre paiement précise que ces chaînes sont

101. Arch. com. Laon, CC 8, f° 13 r°.

102. Arch. com. Laon, CC 393, quittance du 28 février 1414.

103. Arch. com. Laon, CC 393, quittance du 8 juin 1414.

104. Les trois premières quittances sont également conservées sous la référence Arch. com. Laon, CC 393, la dernière en CC 395.

105. Arch. com. Laon, CC 396, quittance du 4 octobre 1416.

106. Arch. com. Laon, CC 356, quittance du 14 décembre 1401.

107. Arch. com. Laon CC 380, quittance du 29 mars 1410.

108. Arch. com. Laon CC 379, quittance de 1408.

109. Sur les chaînes, voir Philippe Contamine, « Les chaînes dans les bonnes villes de France (spécialement Paris), XIV^e-XVI^e siècle », Guerre et Société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIV^e-XV^e siècle, dir. P Contamine, Lille, 1991, p. 293-314.

110. Arch. com. Laon, CC 8, f° 14 v°.

tenues par des «escos» posés d'un côté et d'autre de la rue: les gens du guet reçoivent 2 sous «pour mettre jus les chaisnes de la ville et icelles estendre par les escos affin que on les peust tendre par la ville s'il estoit mestiers»¹¹¹.

Conclusion

Diverses études antérieures ont montré comment la ville médiévale organise sa défense et comment elle consacre une grande partie de son budget à assurer sa protection. Ses dépenses sont donc consacrées à l'entretien récurrent de la muraille et à la rémunération des gens d'armes. En temps de guerre, et notamment durant la guerre civile, ces dépenses tendent singulièrement à s'accroître. Si les nombreuses lacunes documentaires ne permettent pas de dater précisément les évolutions de la défense laonnaise, elles permettent d'appréhender les réactions des autorités urbaines face à des risques militaires.

Mais le cas de Laon ne fait pas exception. Comme de nombreuses villes du Nord, de Picardie et de Champagne, elle subit les divers soubresauts de la guerre de Cent Ans et doit donc adapter sa défense. C'est une ville qui derrière ses murailles constamment entretenues tente de conserver son intégrité, mais sait s'adapter également aux progrès techniques modernes avec l'intégration sans cesse grandissante de l'artillerie à poudre.

Jean-Christophe DUMAIN

111. Arch. com. Laon, CC 6, f° 25 v°. Ce compte énumère de nombreux travaux relatifs à la pose des chaînes en 1405 et 1406. Arch. com. Laon, CC 384, quittance du 20 décembre 1411, en 1411, une chaîne était «assize au bout de la rue Saint Cir par bas tenant aux murs de Laon».

